

Créer un organisme prestataire d'actions de développement des compétences

Présentiel : dans vos bureaux avec une accessibilité PMR si les stagiaires le nécessitent

Télé-présentiel : sur rendez-vous, par sessions de 2 à 3 heures, en visio-conférence avec Zoom .

Pourquoi devenir OPAC, Opérateur Prestataire d'Actions de développement des Compétences ?

Tout commence par le Numéro de Déclaration d'Activité, que vous devez demander pour commencer à facturer des actions de développement des compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail : formation, bilan de compétences, accompagnement à la VAE, apprentissage.

C'est une démarche **obligatoire** et relativement simple. Ensuite, ce sera à vous d'exercer vos talents, et de transmettre vos compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Pour le faire en toute quiétude, mieux vaut connaître les règles de l'exercice avant de commencer à exercer. C'est ce que nous vous proposons avec cette formation : ne vous aventurez pas sans elle !

L'accompagnement SPORT-IN

Objectifs :

- Choisir ou adapter votre statut juridique en fonction de votre situation, de vos objectifs, et de vos activités de prestataire de développement d'actions de compétences.
- Obtenir votre **Numéro de Déclaration d'Activité (NDA)** auprès de la DIRECTTE de votre région.
- Être en mesure de conduire toutes vos actions de développement des compétences avec les bonnes méthodes et les bons documents, afin de pouvoir justifier à tout moment de l'effectivité et de la régularité du service fait, en cas de contrôle, notamment dans le cadre de prises en charges financières.

Prérequis et sanction de la formation :

- Prérequis : disposer d'un niveau de formation et/ou d'expérience professionnelle suffisant dans les spécialités de formation proposées, et d'une expérience ou d'une certification professionnelle adaptée au champ de la formation.
- Sanction : avoir obtenu son Numéro de Déclaration d'Activité et disposer des compétences et ressources nécessaires pour préparer son audit de certification qualité QUALIOPI®.

Publics visés :

- Personnes en reconversion professionnelle, inscrites ou non à Pôle Emploi.
- Responsables d'organismes de formation internes.
- Responsables administratifs et financiers.

Toute personne salariée ou non salariée souhaitant devenir **Opérateur Prestataire d'Actions** concourant au développement des **Compétences** : organisme de formation, prestataire de bilans de compétences, prestataire d'accompagnement à la VAE, Centre de Formation par l'Apprentissage (article L6313-1 du Code du Travail)

Modalités pédagogiques :

Présentiel : dans vos bureaux avec une accessibilité PMR si les stagiaires le nécessitent

Télé-présentiel : sur rendez-vous, par sessions de 2 à 3 heures, en visio-conférence avec Zoom .

Durée :

1 journée de 7 heures

Le programme de formation

Journée 1

Matin

- Les motivations à devenir prestataire de formation.
- Les prérequis : qualifications professionnelles, spécialités de formation.
Comment justifier de ses qualifications : titres, diplômes, expérience professionnelle, VAE.
Connaître les spécialités de formation et leur identification dans le système de Formation Professionnelle Continue français et ses différents codes : ROME, NSF, FORMACODE.
- Exercice : à l'aide de l'outil de recherche Formacode, identifier ses spécialités de formation par un code ROME, un code NSF et un FORMACODE.
- Le cadre juridique et réglementaire de la Formation Professionnelle Continue..
Règlement intérieur et représentation des stagiaires.
- Exercice : rédiger son règlement intérieur

Après-midi :

- Le processus de conduite d'une action de formation
 - *Avant la formation*
- Analyse des besoins et adéquation de la formation au public formé ; Convention, contrat de formation, programme détaillé, devis, conditions générales de vente, règlement intérieur, engagements déontologiques, assurances professionnelles.

- Conception de la formation : modalités pédagogiques, d'accueil et de suivi des stagiaires.
Livret d'accueil, convocations, tests de positionnement, contrôle des acquis à l'entrée et des acquisitions à la sortie, vérification des acquisitions en continu.

En fin de formation le stagiaire recevra une attestation de suivie de la formation

Tarifs forfaitaires HT – TVA 20,00%

- **Créer un organisme prestataire d'actions de développement des compétences**

500€ HT. Financement OPCO possible

Renseignement personnalisé : sport.in.ldp@gmail.com / 06 21 62 49 40

- **Accompagnement post création :**

Suivi personnalisé possible sur un engagement de 3 ans. Financement OPCO possible

Renseignement personnalisé : sport.in.ldp@gmail.com / 06 21 62 49 40

Prestataires d'actions de développement des compétences (Article L6313-1 Prestataires d'actions de développement des compétences (Article L6313-1 du code du travail).